

# MANIFESTE D'ENGAGEMENT

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DANS LE SPORT

**#TousConcernésEnRégionSud**

Ma structure choisit son camp et s'engage contre les violences dans le sport

Mars 2022



Nous, acteurs du sport en Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, souhaitons nous engager pour lutter contre les violences dans le sport au sein de notre région.

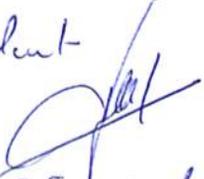
Nous, acteurs du sport en Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, souhaitons apporter tout notre soutien aux pratiquantes et pratiquants pour que la parole se libère et que tout soit mis en œuvre pour prévenir les violences : formation, information, accompagnement et soutien aux associations qui participent à cette prévention.

Nous, acteurs du sport en Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, nous engageons à tout mettre en œuvre pour faire cesser ces violences dans l'ensemble de nos disciplines, à travers la liste des engagements ci-jointe.

Notre soutien à ce manifeste est concret et se traduit par cette signature.

Ainsi, nous prenons aujourd'hui des engagements opérationnels dès 2022 détaillés ci-après.

## LES SIGNATAIRES

Titre *Président*  
Signature   
Nom *ALLEGRE Michel*

**COMITÉ RÉGIONAL RÉGION SUD PACA**  
**TIR À L'ARC**  
392 Avenue Fred Scamaroni  
83300 DRAGUIGNAN  
N°Siret 411 981 797 00043 - Code NAF 9312Z

## LES ENGAGEMENTS

L'(association / la structure) s'engage à :

- Désigner une **personne chargée de ce sujet** qui veille à la mise en place d'actions d'information, de prévention, de formation.
- Suivre à minima **1 temps d'information et de sensibilisation** par an pour mieux comprendre ce phénomène afin d'agir, orienter, guider et signaler.
- **Relayer l'information** auprès des adhérents et adhérentes professionnels et bénévoles (affichages bureaux, vestiaires, réseaux sociaux/site internet, temps dédiés lors de l'Assemblée Générale, Conseil d'administration, bulletins d'inscription, Forum des associations, ...).
- Participer à une réunion annuelle de **bilan des engagements** réalisés mis en place par le mouvement sportif et l'Etat.
- Organiser, en interne, un **temps de sensibilisation** une fois par an auprès des adhérents et adhérentes, professionnels et bénévoles (diffusion reportage, atelier débat...).
- S'assurer, lorsque l'association est employeuse, de la **validité de la carte professionnelle** des éducateurs et éducatrices salariés, et apporter son concours à la **démarche d'honorabilité** des personnels rémunérés et bénévoles mise en place à l'échelon fédéral et informer de son rôle.

## LES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

En complément, l'association s'engage à développer des actions complémentaires (cocher les engagements prévus par votre structure) :

- Formaliser cet axe de prévention dans le projet associatif.
- Mettre en place des règles de vie au sein du règlement intérieur, visant ainsi à prévenir et/ou limiter au maximum les risques et les situations propices aux atteintes, agressions ou crimes sexuels (lors des stages, déplacements, au sein des vestiaires adultes/enfants, ...).
- S'inscrire dans une démarche active de « signalement » notamment par la mise en place d'une boîte aux lettres dédiée à la libération de la parole par l'écriture ou tout autre outil.
- Informer les partenaires institutionnels et privés des engagements pris et leur proposer un temps de sensibilisation.
- Evoquer avec les professionnelles et professionnels de la structure, lors de l'entretien annuel obligatoire, les pistes pouvant être développées pour améliorer les actions de lutte contre les violences dans le sport.
- Faire appel à des jeunes volontaires en Service Civique pour accompagner la structure dans le développement d'actions de prévention.

L'association sportive souhaite ajouter les engagements suivants :

Signature du Président ou la Présidente de l'association sportive

Le 24/6/2022 à Draguignan Date et lieu

